

St-Constant, le 19 septembre 2005.

Bape,

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la
commission

575 rue St-Amable, bureau 2.10

Québec

GIR 6A6

218

P NP

DM113

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

En désaccord avec le projet Jean Leman

Messieurs les commissaires,

En tant que citoyen résidant dans la région concernée par la venue du tronçon Jean Leman, je tiens à vous exprimer mon profond désaccord avec ce projet.

Premièrement, ce projet nuirait à notre qualité de vie par l'augmentation de la circulation et, en conséquence l'augmentation du bruit et de la pollution atmosphérique qui en résulteront. Je trouve inacceptable qu'on nuise à notre qualité de vie pour faciliter la vie de ceux qui choisissent d'habiter dans d'autres régions ou faciliter l'économie de d'autres provinces en leur construisant une autoroute à nos frais.

Deuxièmement, ce projet favoriserait l'étalement urbain et tous les inconvénients qui découlent de ce phénomène, par exemple l'urbanisation de la campagne et l'utilisation abusive de l'automobile individuelle.

Troisièmement, ce projet présente un coût énorme qui, je crois, pourrait mieux servir l'intérêt des résidents de nos villes et de l'environnement en investissant une somme semblable à l'amélioration et à l'entretien des réseaux de transport en commun au développement de trains de banlieue et au développement de réseaux cyclables « utilitaires » visant à se déplacer de façon rapide et sécuritaire.

P.2....

Quatrièmement, la planète Terre possédant des réserves limitées de pétroles, l'utilisation intensive des véhicules automobiles telle qu'on la connaît actuellement en Amérique du Nord, n'est pas viable à long terme et est contraire aux principes du développement durable puisqu'elle utilise une ressource non renouvelable. Tout projet qui la favorise va donc à l'encontre du développement durable. Or, le ministère québécois de l'environnement a récemment adopté une politique de développement durable. Je crois que la réalisation de ce projet irait à l'encontre de cette orientation.

Cinquièmement, ce projet nuirait à la santé des québécois tant par l'augmentation de plusieurs formes de pollution (en particulier le bruit, cause de stress, et les gaz à effet de serre, cause de problèmes respiratoires) qu'en favorisant l'utilisation de l'automobile individuelle, qui facilite l'inactivité physique et qui contribue donc à l'augmentation des cas d'obésité, diabète, maladies cardiaques et autres problèmes de santé reliés à la sédentarité.

En résumé, je m'oppose à la construction de l'autoroute 30 et de tous ses tronçons, car il s'agit d'un projet mauvais pour l'environnement, la santé des Québécois et la qualité de vie des gens de Roussillon et contraire au développement durable. Même les automobilistes n'y trouveraient pas leur compte car ce projet ne permettrait pas de désengorger les ponts pour se rendre à Montréal.

Je suggère que ce projet soit abandonné et remplacé par un investissement massif en transport autre que véhicules automobiles tant pour les personnes que pour les marchandises.

Fanny Vallée